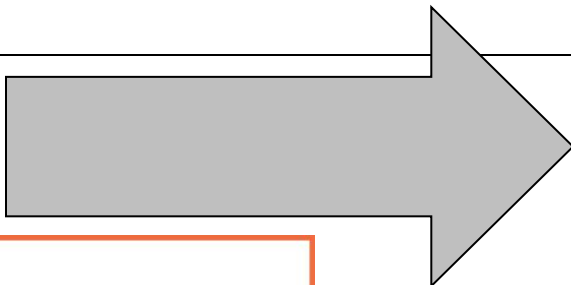


# Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Pour nous, à l'école Dominique-Savio, la violence c'est l'exercice d'un rapport de force. On peut la reconnaître dans le geste d'impatience envers un élève dans le rang comme dans l'agression physique pouvant causer des blessures graves. Un élève qui use d'un rapport de force dans ses relations cherche un gain, utilise un moyen violent pour y parvenir (violence verbale, physique, psychologique, harcèlement, intimidation), cherche à détourner l'attention par ses justifications et contraint une personne pour arriver à ses fins (victime).

L'adulte qui a vu l'infraction (le rapport de force ou le conflit) devra **JUGER** de la gravité de l'acte et déterminer la conséquence. Voici quelques exemples d'actes de violence :

<b>VIOLENCE MINEURE</b> Gestes de colère ou d'agressivité répréhensibles	<b>VIOLENCE MAJEURE (rapport de force)</b> Utilisation de moyens violents
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geste d'impatience (petit coup de la main ou du pied)</li> <li>• Impolitesse</li> <li>• Lancer un objet sous le coup de la colère</li> <li>• Frapper sur un objet (bureau, mur, chaise...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout geste violent cachant une intention, un gain :</li> <li>• Violence verbale (parole blessante, menaces)</li> <li>• Violence physique (coups, bagarre)</li> <li>• Violence psychologique (intimidation, harcèlement, ignorance intentionnelle)</li> <li>• Violence économique (taxage)</li> <li>• Cyberintimidation</li> </ul>



## Le rapport de force :

⇒ Y-a-t-il une personne qui initie ?

⇒ Un gain ?

⇒ Un moyen violent ?

⇒ Une personne victime ?

Initiales : \_\_\_\_\_

## Attention

Répliquer à un rapport de force n'est pas moins grave que d'en être l'instigateur (celui ou celle qui commence). En cas de rapport de force fait à ton égard, tu dois absolument aller voir un surveillant, un intervenant et lui expliquer la situation le plus rapidement possible.

# Comment faire quand on est victime ?

# Comment faire quand on est témoin ?

Tu sais aussi que les rapports de force sont basés sur des préjugés sociaux et tu crois que toute personne a le droit d'être respectée.



## N'oublie pas les Règles d'OR

- 1- S'il y a de la violence, c'est qu'il y a une personne responsable du rapport de force qui est prête à tout pour gagner quitte à faire du mal à une autre personne.
- 2- Rien ne justifie ou excuse la violence, personne ne la mérite, peu importe ce qu'elle est, ce qu'elle dit, ce qu'elle fait.
- 3- La victime peut tenter par tous les moyens de se sortir de cette situation mais si ses actions ne donnent pas de résultats, ce n'est pas elle qui est à blâmer ou qui est en faute; c'est la personne qui est responsable du rapport de force, celle qui a créé la situation et qui veut mener le jeu à sa façon.

Si tu es victime d'un rapport de force ou que tu en es témoin, il est important de déNONcer la situation à un adulte responsable afin qu'il puisse intervenir adéquatement pour éviter que la situation ne dégénère. Tu peux le faire via le courriel : [stlajoie@csenergie.qc.ca](mailto:stlajoie@csenergie.qc.ca) ou en communiquant directement avec la direction de l'école au 819 536-2446 poste 2802.



Initiales : \_\_\_\_\_

Si tu décides d'exercer des rapports de force, les conséquences seront de plus en plus sévères afin que tu réalises bien que **LA VIOLENCE N'EST PAS TOLÉRÉE** dans ton école.

Des sanctions seront appliquées et on te demandera de réparer ton erreur.

<u>Sanctions disciplinaires</u>	
<u>VIOLENCE</u>	<u>INTIMIDATION</u>
<p><u>Mineure</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestes réparateurs</li> <li>- Perte de récréations</li> <li>- Fiche de réflexion</li> <li>- Perte de privilège en classe</li> <li>- Lettre d'excuses</li> <li>- Tâches (services)</li> <li>- Séjour dans une autre classe de l'école</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sanctions sont le plus souvent appliquées en lien avec l'infraction au code de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant toute sanction disciplinaire, l'auteur doit être conscientisé de la portée de ses actes afin de comprendre le lien entre son geste et la sanction (selon la situation).</li> <li>- Perte du privilège d'être en présence des autres élèves lors des transitions.</li> <li>- Suspension à l'interne *</li> <li>- Suspension à l'externe *</li> <li>- Expulsion *.</li> </ul> <p style="text-align: center;">*selon la gravité.</p>
<p><u>Majeure (rapport de force)</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant toute sanction disciplinaire, l'auteur doit être conscientisé de la portée de ses actes afin de comprendre le lien entre son geste et la sanction (selon la situation).</li> <li>- Perte du privilège d'être en présence des autres élèves lors des transitions.</li> <li>- Suspension à l'interne *</li> <li>- Suspension à l'externe *</li> <li>- Expulsion *.</li> </ul> <p style="text-align: center;">*selon la gravité.</p>	<p style="text-align: center;"><u>CYBERINTIMIDATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait du privilège de l'utilisation des ordinateurs à l'école.</li> <li>- Perte du privilège d'être en présence des autres élèves lors des transitions.</li> </ul>

Initiales : \_\_\_\_\_

De plus, une communication sera envoyée aux parents des élèves qui se verront attribuer une conséquence pour des gestes de violence ou des comportements inacceptables afin de leur expliquer la situation.

Enfin, si les gestes réparateurs et les conséquences ne t'aident pas à améliorer certains comportements ou certaines attitudes, le comité du plan de lutte contre la violence et l'intimidation se réunira pour identifier d'autres moyens à prendre et t'en informera ainsi que tes parents.

### **Intimidation et violence majeure**

Nous entendons parler de plus en plus du phénomène de l'intimidation et l'école Dominique-Savio fera tout en son pouvoir pour freiner ce fléau. Ainsi, si un élève pratiquait l'intimidation face à d'autres élèves ou membres du personnel, des mesures disciplinaires seront appliquées. Ces mesures pourront aller jusqu'à une suspension ou une plainte policière. De plus, un avis d'événement est expédié à la direction générale de la commission scolaire. Je vous invite **fortement** à dénoncer toute situation d'intimidation ou de violence, que vous en soyez témoins ou victimes.

Initiales : \_\_\_\_\_

Pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation, vous pouvez le faire en utilisant l'adresse courriel suivante : [stlajoie@csenergie.qc.ca](mailto:stlajoie@csenergie.qc.ca) ou par téléphone au 819 536-2446 poste 2802.

### **Attention, il faut faire la distinction entre conflit et intimidation :**

#### **Conflit :**

C'est une opposition, un désaccord entre deux personnes (ou plus), un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. Un conflit entre des personnes est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Il peut entraîner des gestes de violence.

#### **Intimidation :**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte où il y a **inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.